

Date
de
convocation :

10/02/2022

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze février deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT, Cédric BROUSSARD, Pascal GOUY, Catherine MARCON.

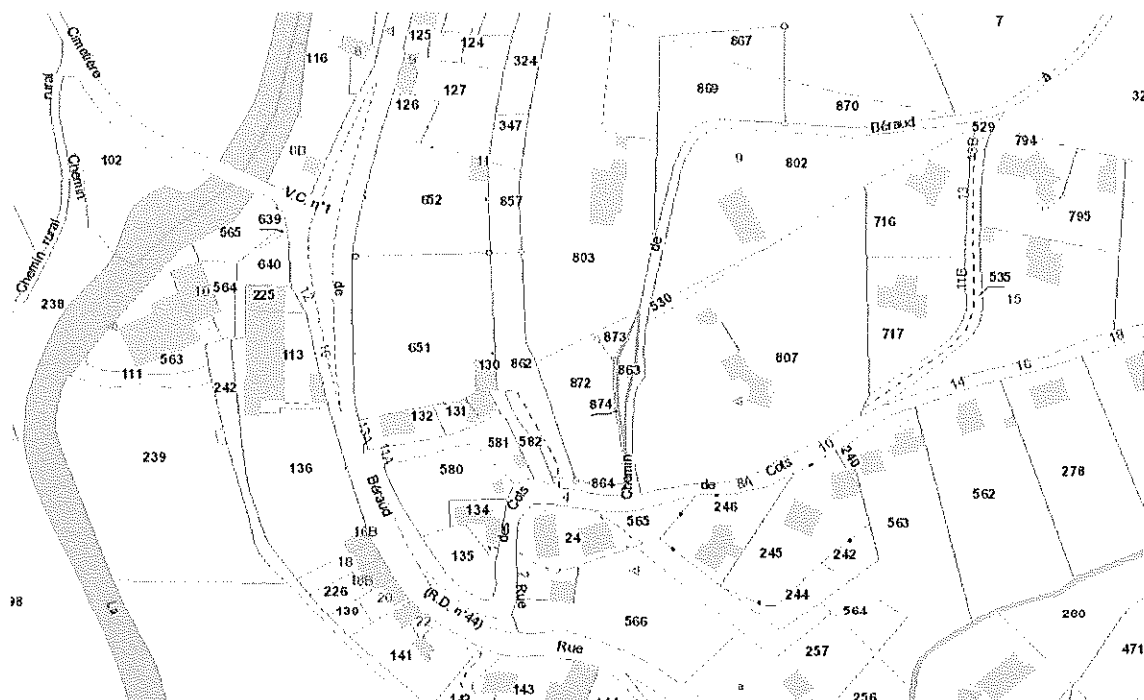
Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à H. DREVET), Fanny MOURIER (pouvoir à T. SABOT)

Monsieur SABOT Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Acquisition de la parcelle AM 863 à Monsieur RIOTTOT Philippe dans le cadre d'une régularisation foncière

DCM 20221502-3

Dans le cadre d'une régularisation foncière, Monsieur Le Maire explique que la Commune de DUNIERES doit acquérir la parcelle AM n°863 d'une contenance de 138 m² à M RIOTTOT Philippe domicilié 49 chemin Beckensteiner 69260 CHARBONNIERES LES BAINS



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à acquérir la parcelle AM n° 863 d'une contenance de 138 m² pour l'euro symbolique ;
- Précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- Désigne Maître SIMONET, comme notaire chargé de la rédaction de l'acte ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,

